

Le 08 JUIN 2021

DIF / CPF AVEZ-VOUS RECUPERE VOTRE ARGENT ?



RAPPEL :

Vous avez jusqu'au 30 juin pour transférer vos droits acquis avant 2015 dans le cadre des Droits à la formation individuelle sur votre compte personnel de formation, le dispositif en place depuis six ans. Si ces démarches ne sont pas effectuées, vos droits seront perdus.

LE 30 JUIN 2021 IL SERA TROP TARD

En effet à cette date, vous pourriez perdre vos Droits à la formation individuelle (DIF) acquis avant 2015. Or, selon un sondage Ipsos pour Wall Street English, seulement 1 Français sur 3 a fait les démarches nécessaires à ce jour.

Il n'y a pas de saisie automatique par l'administration, c'est une démarche manuelle et individuelle qui doit se faire, chacun d'entre nous doit aller sur son compte personnel de formation, pour transférer ses droits au DIF.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

LE DETAIL DE LA PROCEDURE SUR VOTRE SITE INTERNET FIECI CFE-CGC SMA

<https://segula-auto.fieci-cfecgc.org/>